

## Inscription définitive au multi-accueil - Liste des documents à fournir

Afin de finaliser l'inscription définitive de votre enfant, il vous est recommandé de prendre contact avec la directrice afin de convenir d'un rendez-vous.

Horaires des permanences : le lundi de 14h à 18h, le mercredi de 8h45 à 11h45 et le jeudi de 14h à 19h30.

Lors de cette rencontre, veuillez apporter les documents suivants :

	La copie du livret de famille,
	La copie d'un justificatif de domicile,
	La copie de l'attestation d'assurance responsabilité civile,
	Pour les régimes familiaux CAF : le numéro d'allocataire afin de permettre l'accès à
	CAF PRO pour le recueil des données utiles à la facturation,
	Pour les régimes MSA et autres : l'attestation d'affiliation,
	Pour les non-allocataires ou pour les allocataires d'une autre CAF ou de la MSA :
	une copie de l'avis d'imposition N-2 des deux parents,
	Le numéro de sécurité sociale qui couvre l'enfant,
Q	uel que soit l'âge de l'enfant :
	Le certificat médical du médecin traitant de l'enfant autorisant l'enfant à entrer en
	collectivité,
	La copie du carnet de vaccination,
	Un antipyrétique au nom de l'enfant avec une ordonnance à jour, c'est-à-dire de
	moins de 6 mois,

Nous vous informons que tout dossier incomplet pourra retarder la date d'entrée de votre enfant au sein de la structure.